



**Compte Rendu de la Séance Publique  
Du Conseil Municipal du Vendredi 31 Mars 2017 à 18H30  
Qui s'est tenue en Mairie**

**Présents** : MACHETEL Philippe, MOULIERES Christine, BORG Hubert, BALS Joël, BONNET Guilhem,

**Absent excusé** : SANDONATO Jean Daniel procuration à BORG Hubert

**Absents** : JAUDON Nicolas, SEGALA Philippe

Le Corum est atteint, la séance ouverte, Stéphanie Rivière est proposée comme secrétaire de séance.

**1. Vote des taux des taxes locales** : Comme chaque année avant le vote du budget primitif le conseil Municipal doit se prononcer sur les taux des taxes locales. Monsieur le Maire propose de reconduire les taux identiques à l'année présente.

Taxe d'habitation : 10,35 %  
Foncier bâti : 11,00 %  
Foncier non bâti : 134,58 %

**Vote : 6 pour**

**2. Affectation de résultat :**

- **Budget parking** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Compte administratif 2016, le résultat de fonctionnement était excédentaire de 24 298.86 € ; cette somme peut être affectée en investissement afin de combler le déficit qui s'élevait à 24 293.23 €. **Vote : 6 pour**

- **Budget général** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Compte administratif 2016 du budget général, le résultat de fonctionnement était excédentaire de 1 671.23 € ; cette somme peut être affectée en investissement afin de combler une partie du déficit qui s'élevait à 47 266.53 €. **Vote : 6 pour**

**3. Vote des budgets primitifs :**

CCAS	Dépenses	Recettes	Report n-1	Total
Fonctionnement	3 500.00 €	3 499.72 €	0.28 €	3 500.00 €

Dans le domaine de l'action sociale, ce budget prend en charge les animations pour les enfants notamment durant les vacances scolaires, ainsi que les colis de fins d'année distribués aux seniors, à partir de 70 ans. Les denrées contenues dans le colis sont des produits locaux achetés pour la plupart dans les commerces de Saint-Guilhem. Le CCAS a voulu ainsi promouvoir l'économie locale.

**Vote : 6 pour**

PARKING	Dépenses	Recettes	Report n-1	Total
Fonctionnement	398 286.63 €	398 281.00 €	+ 5.63 €	398 286.63 €
Investissement	20 918.13 €	45 211,36 €	- 24 293.23 €	45 211.36€

Après la mise en place des horodateurs en juin 2016, certains commerçants ont signalé que les visiteurs se pressaient dans le village par crainte de dépasser le temps de stationnement qu'ils avaient choisi. Pour résoudre ce problème, le Conseil Municipal a décidé de simplifier l'offre de stationnement en ne proposant plus que deux tranches horaires de 4 heures et 12 heures.

Pour ne pas pénaliser les visiteurs, le tarif du nouveau forfait quatre heures a été diminué et correspond à trois heures de l'ancien tarif. Par ailleurs la gratuité pour 20 minutes est maintenue. Il s'agit d'un pari audacieux car cela va obligatoirement entraîner une diminution du temps de rotation moyen des véhicules sur le parking et risque de provoquer une baisse de recette. L'analyse des premiers résultats est positive en termes de sérénité des visiteurs qui savent désormais qu'ils disposent largement du temps nécessaire pour leurs visites. Il sera toutefois nécessaire d'attendre la fin de la saison 2017 pour mesurer plus précisément l'impact financier pour la commune. Les premiers résultats semblent montrer une légère hausse des recettes. Les travaux d'investissement budgétisés en 2017 sont la mise en sécurité du parking St Laurent coté Hérault, et selon l'évolution des recettes l'autre côté sera réalisé à l'automne. De plus, le poste de Police Municipale va être transféré de la Maison communale au Parking Pré des Pères – anciennes caisses. Les travaux sont réalisés en régie et devrait être en fonction d'ici la fin du mois de juin.

**Vote : 6 pour**

MUSEE	Dépenses	Recettes	Report n-1	Total
<b>Fonctionnement</b>	64 272.10 €	66 696.10 €	- 2 424.00 €	66 696.10 €
<b>Investissement</b>	21 120.00 €	25 691.88 €	- 4 571.88 €	25 691.88 €

L'opération de restauration de l'Autel de Guilhem continue : L'autel est toujours dans l'atelier de Mr Lafay, restaurateur. La dernière phase consistera à réintégrer et remonter des verres manquants. Pour cela des demandes de subvention vont être réalisées étant donné que l'Autel est classé au titre des mobiliers Historiques. L'Autel devrait ensuite revenir en l'Abbaye pour la fin du mois de mai 2018. A cette occasion et celle du 20<sup>ème</sup> anniversaire du label patrimoine Mondial de l'Unesco, des festivités seront organisées en synergie avec les principales manifestations culturelles de la commune : Exposition In situ, Festival Pablo Casals etc. Des demandes de subventions spécifiques seront déposées auprès de la DRAC de la région Occitanie. En ce qui concerne le budget fonctionnement, le constat a été fait d'une recette significativement en baisse au niveau des entrées au musée en 2016. Pour remédier à cette situation il a été décidé de réduire les plages d'ouverture du musée et de le rendre gratuit. La perte de recette liée à cette gratuité étant compensée par la réduction de masse salariale. Cette nouvelle stratégie est cohérente avec les changements de plages horaires du parking qui apportent plus de temps aux visiteurs pour la visite du village. L'ouverture libre du musée permettra au personnel du musée de consacrer plus de temps à l'accompagnement des visiteurs. Il devrait en résulter une augmentation significative du nombre de visiteurs. La réalisation du DVD du film est en cours de finalisation et sa vente devrait pouvoir commencer au mois de mai 2017.

**Vote : 6 Pour**

EAU ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Report n-1	Total
<b>Fonctionnement</b>	92 748.68 €	92 748.13 €	0.55 €	92 748.68 €
<b>Investissement</b>	77 916.53 €	24 068.68 €	53 847.85 €	77 916.53 €

Pour cette année, il est prévu de renouveler le filtre à sable de la station d'épuration pour un montant de 7 000 € environ. Ce filtre qui a maintenant plus de 20 ans présente des risques important de colmatage qui mettent en danger le bon fonctionnement de la station d'épuration notamment en saison lorsqu'elle est la plus sollicitée. Le bilan annuel fait par les services du Conseil Départemental a souligné le bon fonctionnement de la station mais il est de l'intérêt de la commune de procéder à cet entretien majeur avant le transfert obligatoire de cet équipement à la CCVH au 1<sup>er</sup> janvier 2018. De même, la finalisation du schéma communal d'alimentation en eau potable va-t-il continuer avec l'achat d'une emprise nécessaire à la construction du réservoir supplémentaire.

**Vote : 6 Pour**

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes	Report n-1	Total
Fonctionnement	667 436.20 €	667 436.20 €		667 436.20 €
Investissement	47 995.81 €	95 262.34 €	- 47 266.53 €	95 262.34€

Pour 2017, très peu d'investissement : achat d'illumination de Noël, changement d'un ordinateur, petit matériel divers. Le contexte financier de la commune a été considérablement affaibli depuis 3 ans par la baisse spectaculaire de la DGF qui frappe toutes les communes. Celle-ci a chuté de 93 355 € (en 2013) à 56 315 € (en 2017) d'où une perte d'environ 92 000 € ces 3 dernières années.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement notamment destinées à l'entretien général du village elles restent maîtrisées passant de 109 845€ (en 2013) à 96 000€ en 2017. Le remboursement d'emprunt (intérêt + capital) est passé de 264 391 € en 2013 à 78 906 € pour retrouver le niveau de 2010. En 2017, la masse salariale est maîtrisée du fait de la réduction des plages d'ouverture du musée. Elle ne devrait pas dépasser 300 000 €. Monsieur le Maire rappelle à la population que tous les éléments des budgets et des comptes administratifs sont consultables en Mairie par chacun.

En conclusion, Monsieur le Maire souligne que la réduction drastique des moyens octroyés aux communes empêche cette année la totalité des travaux d'entretien et des investissements d'amélioration qui étaient prévus. Cette situation est problématique et conduira, si elle se prolonge dans le futur à une nécessaire compensation de cette perte de recette soit par une augmentation des prix du parking, soit par une augmentation de la pression fiscale.

#### 4- Délibérations :

##### **Demande de subvention au département de l'Hérault dans le cadre du programme Patrimoine et Voirie :**

Le département octroie chaque année une enveloppe aux communes afin de réaliser des travaux et aménagements sur le patrimoine et la voirie. Cette année le Conseil demande une subvention de 8800 € pour la sécurisation, l'éclairage et l'amélioration de la circulation dans l'agglomération de Saint-Guilhem-le-Désert.

**Vote : 6 Pour**

##### **Demande de subvention à Hérault Energies pour l'amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public :**

Mr le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait judicieux de modifier l'éclairage public sur la Place de la Liberté selon le plan de financement suivant :

	DÉPENSE HT	Recettes
Matériels (6 candélabres – LED complets)	3 864.72	
Installation	960.00	
Subvention Hérault Energies		3 618.54
Autofinancement		1 206.18
Total	4 824.72	4 824.72

**Vote : 5 Pour -1 Abstention**

##### **Demande de subvention à la DRAC , à la Région et au Département pour la Restauration et la réintégration des verres colorés des deux panneaux historiés de la face frontale de l'Autel du Saint-Sauveur de l'église Abbatiale de l'Abbaye de Gellone.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'autel du Saint-sauveur de l'église abbatiale de l'abbaye de Gellone est une pièce exceptionnelle du patrimoine de la commune. Exposé à de mauvaises conditions thermiques et hygrométriques, pendant des années, mais ayant aussi fait l'objet de mauvaises techniques de restauration, il était atteint de cristallisation de minéraux parasites qui en détruisaient les éléments sculptés. Depuis 2009, l'autel a fait l'objet d'une protection et d'une décontamination. Cette opération est maintenant terminée. Des réunions de suivi organisées avec M. Benoit Lafay, restaurateur de l'œuvre et les services de la DRAC ont mis en

avant l'opportunité que représente le remontage de l'œuvre pour procéder à une restauration des panneaux historiés de sa façade. Cette opération pourrait être réalisée selon le plan de financement suivant :

	Dépenses H.T	Recettes
Recherche de la couleur et du type de verre	600	
Découpe des verres suivant les gabarits	2 500	
Ajustement des verres dans les décaissés du marbre	3 500	
Pose et scellement des verres	3 500	
Suivi de conservation (une visite sur site par an sur 5 ans)	2 500	
Assurance de l'œuvre pendant les travaux	2 500	
Subvention DRAC (50%)		8 800
Subvention Conseil Départemental (15%)		2 640
Subvention Conseil Régional (15%)		2 640
Participation Commune (20%)		3 520
Total	17 600	17 600

**Vote : 6 Pour**

### **Avis sur le PDIPR – Itinéraire GRP Tours dans le Grand Pic Saint Loup**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L. 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement confie au département la charge de réaliser un Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Dans ce cadre, le Conseil départemental de l'Hérault et la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup élaborent des itinéraires de randonnée pédestre pour être intégrés au P.D.I.P.R..

#### **Il est demandé au Conseil Municipal de :**

- D'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,
- D'adopter l'itinéraire « GRP Tours dans le Grand Pic Saint-Loup » sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert destiné à la promenade et à la randonnée pédestre
- D'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux de la commune compris dans ces itinéraires,
- D'autoriser le la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée.
- de s'engager, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les confusions, à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisage d'autres circuits, à l'exception de ceux ayant reçu l'accord du gestionnaire de l'itinéraire.
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre pour l'ensemble des itinéraires concernant la commune, hormis (citez les tronçons ouverts à la circulation...), un arrêté interdisant le passage des véhicules à moteur et notamment des véhicules spéciaux tout terrain 4 x 4 et 2 roues. Cette interdiction ne s'appliquant pas aux véhicules de service ou de secours et aux véhicules utilisés par les riverains propriétaires, locataires ou exploitants, et pouvant être levée, de façon temporaire, pour des utilisations particulières et après autorisation expresse du conseil municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Vote : 6 Pour**

L'ordre du jour est épuisé Monsieur le Maire passe aux informations diverses

Il informe qu'en 2019, est à prévoir de nombreuses festivités pour célébrer le 20ème anniversaire de l'inscription des biens en série par l'Unesco. A cet effet, l'Association Interrégionale des Chemins de St Jacques, les communes concernées et certaines administrations se réuniront au sein d'un comité de pilotage créé à cette occasion

La séance est levée à 20h30.